

## L'ARCEP se dit préoccupée par l'équilibre économique et financier de France Messagerie

mar 10/01/2023 - 17:38



Un ouf de soulagement pour France Messagerie. L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) a adopté les barèmes de la société agréée de distribution de presse (SADP), effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier, dans son avis relatif aux conditions techniques, tarifaires et contractuelles (TTC) des prestations de la société France Messagerie.

Ces derniers « permettent aux éditeurs de piloter leurs coûts de distribution à partir des volumes fournis et non plus des ventes espérées, leurs offrant ainsi beaucoup plus de prévisibilité » explique France Messagerie.

Malgré son accord, l'Arcep est « préoccupée concernant la solidité financière et économique de France Messagerie à moyen terme ». Dans son projet de conditions TTC, l'instance prévoit une hausse des tarifs des publications, des quotidiens et des prestations complémentaires, ainsi qu'un plan d'économies pour l'année 2023. L'autorité encourage l'entreprise à rechercher les voies d'une meilleure rentabilité.

En conséquence, l'Arcep demande à la société, au titre de la transparence sur ses conditions « TTC », de lui transmettre un bilan chiffré sur la mise en œuvre des nouveaux barèmes pour en analyser l'impact sur l'année 2023 et des informations sur les prestations sur devis facturées en 2022.